

2022.9

2022-9

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2022**

**Objet : Modification du règlement intérieur des marchés publics**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le mardi 1<sup>er</sup> février deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Madame Aurore THIROUX.

**Avait donné procuration** : Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Marie CHAVANON à Madame Françoise KERN, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Julien WEIL à Madame Aurore THIROUX.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint emploi, concours santé et action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Modification du règlement intérieur des marchés publics**

Le Conseil d'administration,

Vu la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/UE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Vu la délibération n° 2021-46 du 15 juin 2021 portant modification du règlement intérieur des marchés publics,

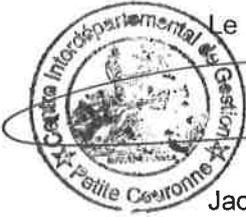
Vu l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique, publié au Journal officiel du 9 décembre 2021 (NOR : ECOM2136629V), fixant les nouveaux seuils de procédure formalisée pour la passation des marchés publics et des contrats de concession,

Considérant la nécessité de modifier, en conséquence, le règlement intérieur des marchés publics du CIG petite couronne.

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE**, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur des marchés publics applicable au CIG, conformément au tableau synthétique ci-annexé.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne